

N/REF : 23/08/2024 16H25 C:000039 I:02388
V/REF : AC/B99466
V/Email reçu le Vendredi 23/08/2024 à 16H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLT
IMMEUBLE : CLOTEAUX -CLT
7 A 12, SQUARE DES CLOTEAUX
.
35200 RENNES

Rennes, le 19 Mai 2026

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 9 CLOTEAUX - MR MME IJIUIY 06 65 42 57 43
LOGEMENT N° 003338, PORTE N°32, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MR HASSAN 06 41 82 69 49 - LOGEMENT 42
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE
Donneur d'ordre : M. C GREGOIRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE LOGT 32
TRACE D'INFILTRATION AU PLAFOND
GOUTTE A GOUTTE AU NIVEAU DU COFFRE DU VOLET ROULANT
TRACE D'EAU A L'EXTÉRIEUR AU NIVEAU DE LA DALLE
FUITE AU NIVEAU DE LA COLONNE DU CHAUFFAGE COLLECTIF DIA 40/49
PRÉVOIR MODIFICATION COLONNE CHAUFFAGE AVEC COUPURE ET VIDANGE CHAUFFAGE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 13/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
AFFICHAGE COUPURE D'EAU POUR INTERVENTION DU 16/09

INTERVENTION DU 16/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LA FUITE NE PROVIENT PAS DE LA COLONNE CHAUFFAGE MAIS D'UN
RADIATEUR FUYARD DANS LE LOGEMENT 42
MISE EN PLACE D'UNE CONGELEUSE POUR COUPURE RÉSEAU CHAUFFAGE ET MISE EN
SÉCURITÉ
DÉPOSE DU RADIATEUR FUYARD
FOURNITURE ET POSE DE BOUCHONS
DÉPOSE DE LA CONGELEUSE

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
PRISE DE RÉFÉRENCES
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 26/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PRISE DE REF ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

INTERVENTION DU 25/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE
AFFICHAGE COUPURE D'EAU POUR INTERVENTION DU 27/08
FIN DE CHANTIER

OBSERVATIONS : MB LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 20H58 M. R. STEPHANT

1707: MSG REP (RADIATEUR DISPO)

--

1305: MSG REP

--

RADIATEUR ARRIVENT LE 14/10 INTER CONJOINTE AVEC ENGIE

MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 02/10/24 A 14H31 M. C GREGOIRE

MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 17/09/24 A 11H08 M. C GREGOIRE

PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU RADIATEUR FUYARD AVEC TÉ DE RÉGLAGES ET TETE THERMOSTATIQUE

PRÉVOIR UNE INTERVENTION CONJOINTE AVEC LA SOCIÉTÉ EN CHARGE DU RÉSEAU CHAUFFAGE

DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

AT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 03/09/24 A 09H17 M. L T

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 27/08/24 A 10H08 M. C GREGOIRE

2708: SUITE A L'INTERVENTION DU 26/08, PRÉVOIR REMPLACEMENT DE LA SECTION CHAUFFAGE FUYARDE ENTRE LE LOGT 32 ET 42, DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS, CORDIALEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS006-Recherche Fuite EF-EC-chauf.26/08	1	156,54	156,54
18,00	MOE001-H(s) Plombier pour 2 opér. 16/09	3	53,98	971,64
1,00	DEP001-Déplacement Affichage le 13/09	4	26,99	26,99
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 26/09	7	53,98	53,98
2,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 27/08	10	54,72	136,80
1,00	DEP002-Mise en place Affichage le 25/08	11	10,94	10,94
TOTAL H.T.				1356,89
T.V.A. a 10,00%				135,68
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1492,57</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.